

A.C. TRANSPORT

SARL au Capital de 28 500,00 €
9 avenue Michelet
93400 Saint-Ouen-sur-Seine
812 256 311 R.C.S. Bobigny

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
ORDINAIRE ANNUELLE**

L'an Deux Mille Vingt-Cinq, le Seize juin, à dix heures, les membres de la société **A.C. TRANSPORT** SARL au capital de 28 500,00 € se sont réunis au 9 avenue Michelet, 93400 Saint-Ouen-sur-Seine, 812 256 311 R.C.S. Bobigny.

Sont présents :

- **Monsieur Ali CHEBIRA**
- **Monsieur Badis CHEBIRA**

Soit au total un seul associé présent ou représenté, totalisant 100 parts sociales.

Monsieur Ali CHEBIRA agit en qualité de **Gérant** de ladite société.

▪ **LE GÉRANT A PRÉALABLEMENT EXPOSÉS LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :**

Monsieur Ali CHEBIRA a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ainsi que l'établissement du rapport de gestion sur les opérations de cet exercice.

▪ **L'ASSEMBLE A PRIS LES DÉCISIONS SUIVANTES RELATIVES À :**

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- L'affectation du résultat de cet exercice ;
- La constatation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code de commerce ;
- La rémunération de la gérance ;
- Les pouvoirs en vue des formalités.

▪ **PREMIÈRE DÉCISION**

L'assemblée a pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 et approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés. Ils approuvent également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

▪ DEUXIÈME DÉCISION

Après analyse, synthèse du résultat de l'exercice 2024 et les exercices antérieurs, l'assemblée constate :

- Que les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2024 font l'objet d'un bénéfice comptable de **23 011,26 euros** ;
- Le report à nouveau en début d'exercice était de **38 098,48 euros** ;
- De ce fait, le solde au 31 décembre 2024 sera de **61 109,74 euros**.
- Aucune autre réserve statutaire n'est prévue dans les statuts de la société ;
- Aucune plus-value à long terme (PVLT) n'est réalisée durant l'exercice 2024.

Par conséquent, il décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Report à nouveau : **61 109,74 euros** ;

Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

▪ TROISIÈME DÉCISION

L'assemblée déclare qu'aucune convention visée à l'article L.223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

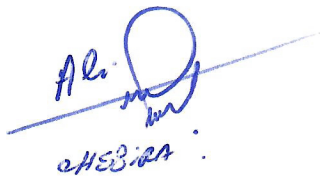
Cette décision mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

▪ QUATRIÈME DÉCISION

L'assemblée confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie, ou à toute personne des présentes, à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le gérant et répertorié sur le registre des décisions des actionnaires.

Monsieur Ali CHEBIRA
CHEBIRA



LE 11/12/25

Monsieur Badis



CA

Bc

A.C. TRANSPORT

Liasse fiscale 2024

Exercice comptable du 01/01/2024 au 31/12/2024

Document reçu par les services fiscaux le 01/05/2025 à 12:01

1. BILAN – ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2025

cerfa
N° 15949 * 06
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise		A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311							
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois		12				Néant ☐			
				Exercice N clos le 31/12/2024		N-1			
		Brut		Amortissements, provisions		Net			
Capital souscrit non appelé		TOTAL (I)		AA	0	0	0		
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement	AB	0	AC	0	0		
		Frais de développement	CX	0	CQ	0	0		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	0	AG	0	0		
		Fonds commercial (1)	AH	0	AI	0	0		
		autres immos incorporelles	AJ	0	AK	0	0		
		Avances et acomptes sur immo. incorporelles	AL	0	AM	0	0		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	0	AO	0	0		
		Constructions	AP	0	AQ	0	0		
		Install. techniques, matériel et outillages industriels	AR	0	AS	0	0		
		Autres immos corporelles	AT	50 200	AU	38 825	11 375	638	
		Immos en cours	AV	0	AW	0	0		
		Avances et acomptes	AX	0	AY	0	0		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon méthode équivalence	CS	0	CT	0	0		
		Autres participations	CU	0	CV	0	0		
		Créances rattachées à participations	BB	0	BC	0	0		
		Autres titres immobilisés	BD	0	BE	0	0		
		Prêts	BF	0	BG	0	0		
		Autres immobilisations financières	BH	0	BI	0	0		
Total (II)		BJ	50 200	BK	38 825	11 375	638		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	0	BM	0	0		
		En cours de production de biens	BN	0	BO	0	0		
		En cours de production de services	BP	0	BQ	0	0		
		Produits intermédiaires et finis	BR	0	BS	0	0		
		Marchandises	BT	0	BU	0	0		
	CRÉANCES	Avances et acomptes sur commandes	BV	0	BW	0	0		
		Clients et comptes rattachés (3)	BX	290 972	BY	30 699	260 274	261 342	
		Autres créances (3)	BZ	129 012	CA	0	129 012	209 116	
	DIVERS	Capital souscrit appelé, non versé	CB	0	CC	0	0		
		V.M.P. (dont actions propres: 0)	CD	0	CE	0	0		
	COMPTES DE REGULARISATION	Disponibilités	CF	1 661	CG	0	1 661	1 661	
		Charges constatées d'avance (3)	CH	0	CI	0	0	0	
Total (III)		CJ	421 646	CK	30 699	390 947	472 119		
Frais d'émission d'emprunts à étaler (IV)		CW	0		0	0			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	0		0	0			
Ecart de conversion actif (VI)		CN	0		0	0			
Total général (I à VI)		CO	471 846	1A	69 523	402 322	472 757		
(1) Droit au bail		0	(2) à moins d'un an		CP	0	(3) à + d'1 an	CR	0
Clause de réserve de propriété - Immob.		0	stocks		0	créances		0	

2. BILAN – PASSIF avant répartition

DGFP N° 2051-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise					A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311		Néant ☐	
					Exercice N		Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) (dont versé :				0)	DA	28 500	28 500
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...					DB	0	0
	Ecart de réévaluation (2) (dont écart d'équivalence				EK 0)	DC	0	0
	Réserve légale (3)					DD	2 850	2 850
	Réserves statutaires ou contractuelles					DE	0	0
	Rés. réglementées (3) (dont rés. spéciale provision pour fluctuation cours)				B1 0)	DF	0	0
	Autres réserves (dont relat.achat œuvres orig.artistes vivants)				EJ 0)	DG	0	0
	Report à nouveau					DH	38 098	31 144
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)					DI	23 011	6 955
	Subventions d'investissement					DJ	0	0
	Provisions réglementées					DK	0	0
	TOTAL (I)					DL	92 460	69 448
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs					DM	0
Avances conditionnées					DN	0	0	
TOTAL (II)					DO	0	0	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques					DP	0	0
	Provisions pour charges					DQ	0	0
	TOTAL (III)					DR	0	0
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles					DS	0	0
	Autres emprunts obligataires					DT	0	0
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)					DU	73 318	102 377
	Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs)				EI 0)	DV	14 513	1 846
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours					DW	0	0
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés					DX	29 371	33 716
	Dettes fiscales et sociales					DY	192 661	265 370
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					DZ	0	0
	Autres dettes					EA	0	0
Compte de régul.	Produits constatés d'avance (4)					EB	0	0
	TOTAL (IV)					EC	309 863	403 308
Ecart de conversion passif					ED	0	0	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)					EE	402 322	472 757	
RENVIS	(1)	Ecart de réévaluation incorporé au capital				1B	0	
	(2)	dont	- Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	0		
			- Écart de réévaluation libre		1D	0		
			- Réserve de réévaluation (1976)		1E	0		
	(3)	Dont réserve réglementée des plus-values à long terme				EF	0	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an				EG	309 863	
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP				EH	41 482	

3. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2052-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311								Néant ☐	
		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		TOTAL			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises	FA	0	FB	0	FC	0		
	Production vendue - biens	FD	0	FE	0	FF	0		
	Production vendue - services	FG	624 067	FH	0	FI	624 067	657 240	
	Chiffre d'affaires nets	FJ	624 067	FK	0	FL	624 067	657 240	
	Production stockée					FM	0		
	Production immobilisée					FN	0		
	Subventions d'exploitation					FO	14 534		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges (9)					FP	3 193	1 531	
	Autres produits (1) (11)					FQ	37	59	
	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (2) (I)						FR	641 832	658 830
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)				FS	0		
Variation de stocks (marchandises)				FT	0				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				FU	0				
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)				FV	0				
Autres achats et charges externes (3) (6bis)				FW	97 148	194 477			
Impôts, taxes et versements assimilés				FX	3 397	7 918			
Salaires et traitements				FY	399 572	373 700			
Charges sociales (10)				FZ	86 717	65 902			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations	- dotations aux amortissements		GA	-2 820	9 433		
			- dotations aux provisions		GB	0			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions			GC	30 699			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	0			
Autres charges (12)				GE	208	428			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (4) (II)						GF	614 921	651 858	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	26 911	6 973	
Opération s en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée		(III)	GH	0				
	Perte supportée ou bénéfice transféré		(IV)	GI	0				
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ	0				
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK	0				
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL	0				
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM	0				
	Différences positives de change			GN	0				
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO	0				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)						GP	0		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions			GQ	0				
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	3 860				
	Différences négatives de change			GS	0				
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT	0				
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (VI)						GU	3 860		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-3 860		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)						GW	23 051	6 973	

4. COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFiP N° 2053-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311		Néant ☐	
		Exercice N	
		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	0
	Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB	0
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	0
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	HE	40
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF	0
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	0
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	40
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	-40
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (X)		HJ	0
Impôts sur les bénéfices (X)		HK	0
Total des produits (I + III + V + VII)		HL	641 832
Total des charges (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	618 821
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total produits - total charges)		HN	23 011
RENOIS :			
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	0
(2) Dont produits de locations immobilières		HY	0
(2) Dont produits d'exploit. afférents à des exercices antérieurs (à dét. au (8)		IG	0
(3) Dont crédit-bail mobilier		HP	18 521
(3) Dont crédit-bail immobilier		HQ	0
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antér. (à dét. au (8)		IH	0
(5) Dont produits concernant les entreprises liées		IJ	0
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées		IK	0
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 b du CGI)		HX	0
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	0
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	0
(9) Dont transferts de charges		A1	3 193
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)		A5	0
(11) Dont produits redevances pour concessions de brevets, de licences		A3	0
(12) Dont charges redevances pour concessions de brevets, licences		A4	0
(13) Dont primes et cotisations sociales professionnelles			
facultatives A6 0 obligatoires A9 0			
dont cotisations facultatives Madelin A7 0 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 0			
(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)		HS	0
(7) Détail produits et charges exceptionnels		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Pénalités, amendes fiscales et pénales		40	0
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

5. IMMOBILISATIONS

DGFiP N° 2054 SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>										Néant ☐									
CADRE A - IMMOBILISATIONS										Valeur brute des immos au début de l'exercice		Augmentations							
												Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence		Aquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	CZ	0	D8	0	D9	0			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	KD	0	KE	0	KF	0			
CORPORELLES	Terrains										KG	0	KH	0	KI	0			
	Constructions	Sur sol propre		dont composants	L9	0	KJ	0	KK	0	KL	0							
		Sur sol d'autrui		dont composants	M1	0	KM	0	KN	0	KO	0							
		Installations générales, agencements, aménagements des constructions		dont composants	M2	0	KP	0	KQ	0	KR	0							
	Installations techniques, matériel et outillage industriels									dont composants	M3	0	KS	0	KT	0	KU	0	
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers										KV	0	KW	0	KX	0		
		Matériel de transport										KY	42 283	KZ	0	LA	7 917		
		Matériel de bureau et mobilier informatique										LB	0	LC	0	LD	0		
		Emballages récupérables et divers										LE	0	LF	0	LG	0		
	Immobilisations corporelles en cours										LH	0	LI	0	LJ	0			
	Avances et acomptes										LK	0	LL	0	LM	0			
	TOTAL III									LN	42 283	LO	0	LP	7 917				
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										8G	0	8M	0	8T	0			
	Autres participations										8U	0	8V	0	8W	0			
	Autres titres immobilisés										1P	0	1R	0	1S	0			
	Prêts et autres immobilisations financières										1T	0	1U	0	1V	0			
	TOTAL IV									LQ	0	LR	0	LS	0				
Total général (I + II + III + IV)										ØG	42 283	ØH	0	ØJ	7 917				
CADRE B - IMMOBILISATIONS										Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale ou évaluation par mise en équivalence						
										Par virement de poste à poste	Par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement									TOTAL I	IN	0	CØ	0	DØ	0	D7	0	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles									TOTAL II	IO	0	LV	0	LW	0	1X	0	
CORPORELLES	Terrains										IP	0	LX	0	LY	0	LZ	0	
	Constructions	Sur sol propre									IQ	0	MA	0	MB	0	MC	0	
		Sur sol d'autrui									IR	0	MD	0	ME	0	MF	0	
		Inst. Générales, agencements, aménagements des constructions									IS	0	MG	0	MH	0	MI	0	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels										IT	0	MJ	0	MK	0	ML	0	
	Autres immo corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers										IU	0	MM	0	MN	0	MO	0
		Matériel de transport										IV	0	MP	0	MQ	50 200	MR	0
		Matériel bureau et informatique, mobilier										IW	0	MS	0	MT	0	MU	0
		Emballages récupérables et divers										IX	0	MV	0	MW	0	MX	0
	Immobilisations corporelles en cours										MY	0	MZ	0	NA	0	NB	0	
	Avances et acomptes										NC	0	ND	0	NE	0	NF	0	
	TOTAL III									IY	0	NG	0	NH	50 200	NI	0		
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence										IZ	0	ØU	0	M7	0	ØW	0	
	Autres participations										IØ	0	ØX	0	ØY	0	ØZ	0	
	Autres titres immobilisés										I1	0	2B	0	2C	0	2D	0	
	Prêts et autres immobilisations financières										I2	0	2E	0	2F	0	2G	0	
	TOTAL IV									I3	0	NJ	0	NK	0	2H	0		
Total général (I + II + III + IV)										I4	0	ØK	0	ØL	50 200	ØM	0		

5 bis **TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : A.C. TRANSPORT						Néant ☒	
Exercice N clos le 31/12/2024							
CADRE A		Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement		Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 – col. 2) – col. 5] (5)	
		Augmentation du montant brut immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Montant des suppléments amortissement (2)	Fraction résid. corresp. aux éléments cédés (3)		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)
		1	2	3	4		5
1	Concessions, brevets et droits similaires						
2	Fonds commercial						
3	Terrains						
4	Constructions						
5	Installations techniques mat. et out. Industriels						
6	Autres immobilisations corporelles						
7	Immobilisations en cours						
8	Participations						
9	Autres titres immobilisés						
10	TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurent à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD), à la ligne « Provisions réglementées ».							
CADRE B		DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - Fraction incluse dans la provision spéciale au début de l'exercice							
2 - Fraction rattachée au résultat de l'exercice		-					
3 - Fraction incluse dans la provision spéciale en fin d'exercice		=					
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.							

6. AMORTISSEMENTS

DGFP N° 2055-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. C. TRANSPORT</u>										Néant ☐					
CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)															
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES				Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais établissement et développement				CY	0	EL	0	EM	0	EN	0				
Fonds commercial				RE	0	RF	0	RI	0	RJ	0				
Autres immobilisations incorporelles				PE	0	PF	0	PG	0	PH	0				
TOTAL I				RK	0	RM	0	RN	0	RO	0				
Terrains				PI	0	PJ	0	PK	0	PL	0				
Constructions	Sur sol propre			PM	0	PN	0	PO	0	PQ	0				
	Sur sol d'autrui			PR	0	PS	0	PT	0	PU	0				
	Inst. Générales, agencements et aménagements des constructions			PV	0	PW	0	PX	0	PY	0				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				PZ	0	QA	0	QB	0	QC	0				
Autres immo. corporelles	Inst. Générales, agencements, aménagements divers			QD	0	QE	0	QF	0	QG	0				
	Matériel de transport			QH	41 645	QI	-2 820	QJ	0	QK	38 825				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL	0	QM	0	QN	0	QO	0				
	Emballages récupérables et divers			QP	0	QR	0	QS	0	QT	0				
TOTAL II				QU	41 645	QV	-2 820	QW	0	QX	38 825				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)				ØN	41 645	ØP	-2 820	ØQ	0	ØR	38 825				
CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES															
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
		Colonne 1		Colonne 2		Colonne 3		Colonne 4		Colonne 5		Colonne 6			
		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel		Différentiel de durée et autres		Mode dégressif		Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais d'établissements		M9	0	N1	0	N2	0	N3	0	N4	0	N5	0	N6	0
Fonds commercial		RP	0	RQ	0	RR	0	RS	0	RT	0	RU	0	RV	0
Autres immobilisations incorporelles		N7	0	N8	0	P6	0	P7	0	P8	0	P9	0	Q1	0
TOTAL I		RW	0	RX	0	RY	0	RZ	0	SB	0	SC	0	SD	0
Terrains		Q2	0	Q3	0	Q4	0	Q5	0	Q6	0	Q7	0	Q8	0
Constructions	Sur sol propre	Q9	0	R1	0	R2	0	R3	0	R4	0	R5	0	R6	0
	Sur sol d'autrui	R7	0	R8	0	R9	0	S1	0	S2	0	S3	0	S4	0
	Installations gales., agencs. et aménag.	S5	0	S6	0	S7	0	S8	0	S9	0	T1	0	T2	0
Installations techniques, matériel et outillage		T3	0	T4	0	T5	0	T6	0	T7	0	T8	0	T9	0
Autres immo. corporelles	Inst. gales., agenc. et aménagements divers	U1	0	U2	0	U3	0	U4	0	U5	0	U6	0	U7	0
	Matériel de transport	U8	0	U9	0	V1	0	V2	0	V3	0	V4	0	V5	0
	Matériel de bureau, informatique, mobilier	V6	0	V7	0	V8	0	V9	0	W1	0	W2	0	W3	0
	Emballages récup. et divers	W4	0	W5	0	W6	0	W7	0	W8	0	W9	0	X1	0
TOTAL II		X2	0	X3	0	X4	0	X5	0	X6	0	X7	0	X8	0
Frais d'acquisition de titres de participation - TOTAL III		NL	0					NM	0					NO	0
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III)		NP	0	NQ	0	NR	0	NS	0	NT	0	NU	0	NV	0
TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NP+NQ+NR)		NW	0	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NS+NT+NU)				NY	0	TOTAL GÉNÉRAL NON VENTILÉ (NW-NY)				NZ	0
CADRE C MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES															
				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice					
Frais d'émission d'emprunts à étaler				0		0		Z9	0	Z8	0				
Primes de remboursement des obligations				0		0		SP	0	SR	0				

7. PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>										Néant ☐	
NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice		
			1		2		3		4		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers		3T	0	TA	0	TB	0	TC	0	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)		3U	0	TD	0	TE	0	TF	0	
	Provisions pour hausse des prix		3V	0	TG	0	TH	0	TI	0	
	Amortissements dérogatoires		3X	0	TM	0	TN	0	TO	0	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		D3	0	D4	0	D5	0	D6	0	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)		IJ	0	IK	0	IL	0	IM	0	
	Autres provisions réglementées		3Y	0	TP	0	TQ	0	TR	0	
	TOTAL I		3Z	0	TS	0	TT	0	TU	0	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour litiges		4A	0	4B	0	4C	0	4D	0	
	Provisions pour garanties données aux clients		4E	0	4	0	4G	0	4H	0	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme		4J	0	4K	0	4L	0	4M	0	
	Provisions pour amendes et pénalités		4N	0	4P	0	4R	0	4S	0	
	Provisions pour pertes de change		4T	0	4U	0	4V	0	4W	0	
	Provisions pour pensions et obligations similaires		4X	0	4Y	0	4Z	0	5A	0	
	Provisions pour impôts		5B	0	5C	0	5D	0	5E	0	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations		5	0	5H	0	5J	0	5K	0	
	Provisions pour gros entretiens et grandes révisions		EO	0	EP	0	EQ	0	ER	0	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer		5R	0	5S	0	5T	0	5U	0	
	Autres provisions pour risques et charges		5V	0	5W	0	5X	0	5Y	0	
	TOTAL II		5Z	0	TV	0	TW	0	TX	0	
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	0	6B	0	6C	0	6D	0	
		- corporelles	6E	0	6	0	6G	0	6H	0	
		- titres mis en équivalence	Ø2	0	Ø3	0	Ø4	0	Ø5	0	
		- titres de participations	9U	0	9V	0	9W	0	9X	0	
		- autres immobilisations financières	Ø6	0	Ø7	0	Ø8	0	Ø9	0	
	Sur stocks et en cours		6N	0	6P	0	6R	0	6S	0	
	Sur comptes clients		6T	0	6U	30 699	6V	0	6W	30 699	
	Autres provisions pour dépréciation		6X	0	6Y	0	6Z	0	7A	0	
	TOTAL III		7B	0	TY	30 699	TZ	0	UA	30 699	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)			7C	0	UB	30 699	UC	0	UD	30 699	
Dont dotations et reprises			- d'exploitation	UE	30 699	UF	0				
			- financières	UG	0	UH	0				
			- exceptionnelles	UJ	0	UK	0				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI									1O	0	

PROVISIONS POUR HAUSSE DES PRIX				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

PROVISIONS POUR IMPÔTS				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

AUTRES PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
Libellé	Montant au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant en fin d'exercice

8. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

DGFIP N° 2057-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A. C. TRANSPORT</u>										Néant ☐			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES				MONTANT BRUT		À 1 AN AU PLUS		À PLUS D'UN AN			
						1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations				UL	0	UM	0	UN	0		
		Prêts (1) (2)				UP	0	UR	0	US	0		
		Autres immobilisations financières				UT	0	UV	0	UW	0		
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux				VA	0	0		0			
		Autres créances clients				UX	290 972	290 972		0			
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie	(	Provisions pour dépréciation antérieurement constituée	UO	0	)	Z1	0	0			
		Personnel et comptes rattachés				UY	22 013	22 013		0			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				UZ	0	0		0			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				VM	0	0		0			
		Taxe sur la valeur ajoutée				VB	13 332	13 332		0			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés				VN	0	0		0			
		Divers				VP	0	0		0			
		Groupe et associés (2)				VC	0	0		0			
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)				VR	93 667	93 667		0			
		Charges constatées d'avance				VS	0	0		0			
	TOTAUX						VT	419 984	VU	419 984	VV	0	
RENVIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice			VD	0						
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE	0						
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF	0							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES				Montant brut		À 1 an au plus		À plus d'1 an et 5 ans au plus		À plus de 5 ans	
						1		2		3		4	
		Emprunts obligataires convertibles (1)				7Y	0	0		0		0	
		Autres emprunts obligataires (1)				7Z	0	0		0		0	
		Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)		à 1 an maximum à l'origine	VG	41 482	41 482		0		0		
				à plus d'1 an à l'origine	VH	31 836	31 836		0		0		
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				8A	0	0		0		0	
		Fournisseurs et comptes rattachés				8B	29 371	29 371		0		0	
		Personnel et comptes rattachés				8C	18 012	18 012		0		0	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux				8D	44 603	44 603		0		0	
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				8E	0	0		0		0		
	Taxe sur la valeur ajoutée				VW	129 632	129 632		0		0		
	Obligations cautionnées				VX	0	0		0		0		
	Autres impôts, taxes et assimilés				VQ	414	414		0		0		
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				8J	0	0		0		0	
		Groupe et associés (2)				VI	14 513	14 513		0		0	
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)				8K	0	0		0		0	
		Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				ZZ	0	0		0		0	
		Produits constatés d'avance				8L	0	0		0		0	
TOTAUX						VY	309 863	VZ	309 863	0		0	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				VJ	2 017	(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				VL	14 513
		Emprunts remboursés en cours d'exercice				VK	12 101						

9. DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A.C. TRANSPORT				Formulaire déposé au titre de l'IR				ET		Néant ☐					
I. RÉINTÉGRATIONS										Exercice N clos le 31/12/2024					
BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE										WA	23 011				
Charges non admissibles en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés										WB				
	Avantages personnels non déduc. (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)			WD	Amort. excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	XE						
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)			WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG							
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			RA	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			RB	)						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)			WI	Charges à payer liées à des états ou territoires non coopératifs non déductibles			XX	XW 40						
	Amendes et pénalités			WJ	40 Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)			XZ							
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI										XY				
	Impôt sur les sociétés										IZ				
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE			WL	Résultats bénéficiaires visés à l'art. 209B du CGI			L7	K7						
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme			- Imposées au taux de 15% ou 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)						I8					
				- Imposées au taux de 0%						ZN					
	Fraction imposable des plus-values réalisées pendant les exercices antérieurs			- Plus-values nettes à court terme						WN					
				- Plus-values soumises au régime des fusions						WO					
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XR					
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT				Intérêts excédentaires		SU	Zones d'entreprises		SW	WQ					
Quote part de 12% des plus-values à taux zéro										M8					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage										Y1					
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										Y3					
TOTAL I										WR	23 051				
II - DÉDUCTIONS										PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE					
Quote-part dans les pertes subies par une sté de personnes ou un G.I.E.										WT					
Prov. et charges à payer non déduc., antér. taxées et réint. ds les résultats comptables de l'exerc.										WU					
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme			- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR)						WV					
				- Imposées au taux de 0 %						WH					
				- Imposées au taux de 19 %						WP					
				- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieure						WW					
				- Imputées sur les déficits antérieurs						XB					
	Autres plus-values imposées au taux de 19%										I6				
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée										WZ				
Régime des sociétés mères et des filiales / Produit net des actions et parts d'intérêts:				(		Quote-part des frais et charges à déduire des produits nets de participation		2A	)		XA				
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)										ZX					
Mesures d'incitation	Deductions autorisées au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-Mer										ZY				
	Majoration d'amortissement										XD				
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	France Ruralités Revitalisation – (FRR) (44 quindecies A)	HT	Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2	J.E.I. (art. 44 sexies A)		L5	XF					
		ZFU – TE (art. 44 octies A)	ØV	S.I.I.C. (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (art.44 terdecies)		PA						
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		1F	Zone franche d'activité nouvelle génération (art 44 quaterdecies)		XC							
Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)										PC	Zone de développement prioritaire (art 44 septdecies)		PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)										XS					
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé (Ext 2)	(		Dont déduction exceptionnelle (art.39 decies)		X9	)		Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art.39 decies E)		YH	)		XG		
			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		YA			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		YC					
			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)		YB			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)		YD					
			Dont déductions exceptionnelles (art 39 decies F)		YI			Créance dé gagée par le report en arrière de déficit		ZI					
			Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)		YL										
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										Y2					
III - RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II					
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables.								Bénéfice (I - II)		XI	23 051				
								Déficit (II-I)			XJ				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)										ZL					
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)											23 051				
RÉSULTAT FISCAL - BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT (ligne XO)										XN	0				
											XO				

DÉTAIL DES AUTRES RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	

DÉTAIL DES AUTRES DÉDUCTIONS DIVERSES	

10. DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>				Néant ☐	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficit restant à reporter au titre de l'exercice précédent				K4	30 234
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		K4ter
Déficits imputés (report lignes XB et XL du tableau 2058A)				K5	23 051
Déficits reportables (différence K4 +K4bis - K5)				K6	7 183
Déficit de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	7 183
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler ci-dessous)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles			ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges					
Total des provisions pour risques et charges			8X	8Y	
Provisions pour dépréciation					
Total des provisions pour dépréciation			9D	9E	
Charges à payer					
Total des provisions pour charges à payer			9K	9L	
Totaux (Cadre III)			YN	YO	
Totaux à reporter au tableau 2058-A			ligne WI		ligne WU
CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)					
Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations		Montant net à la fin de l'exercice
	L1				

11. TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDÉCLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>										Néant ☐																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie			ØC	31 144		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales	ZB																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
									- Autres réserves	ZD																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	6 955			Dividendes		ZE																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Prélèvements sur les réserves			ØE				Autres répartitions		ZF																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																															
	Total I			ØF	38 099			Report à nouveau		ZG	38 098																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
										Total II		ZH	38 098																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
RENSEIGNEMENTS DIVERS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="10"></th> <th>Exercice N</th> <th>Exercice N-1</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="3">ENGAGEMENTS</td> <td colspan="3">Engagements de crédit-bail mobilier</td> <td>(</td> <td colspan="3">précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail</td> <td>J7</td> <td>219 425</td> <td>)</td> <td>YQ</td> <td>113 297</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="10">Engagements de crédit-bail immobilier</td> <td>YR</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="10">Effets portés à l'escompte et non échus</td> <td>YS</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="7">DÉTAIL DES POSTES</td> <td rowspan="6">AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES</td> <td colspan="10">Sous-traitance</td> <td>YT</td> <td></td> <td>2 969</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Locations, charges locatives et de copropriété</td> <td>(</td> <td colspan="3">dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois</td> <td>J8</td> <td></td> <td>)</td> <td>XQ</td> <td>900</td> <td>12 267</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Personnel extérieur à l'entreprise</td> <td>YU</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="10">Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)</td> <td>SS</td> <td>9 200</td> <td>2 500</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages</td> <td>YV</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Autres comptes</td> <td>(</td> <td colspan="3">dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles</td> <td>ES</td> <td></td> <td>)</td> <td>ST</td> <td>87 048</td> <td>176 741</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052</td> <td>ZJ</td> <td>97 148</td> <td>194 477</td> </tr> <tr> <td rowspan="3">IMPÔTS ET TAXES</td> <td colspan="10">Taxe professionnelle, CFE, CVAE</td> <td>YW</td> <td>3 087</td> <td>1 597</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Autres impôts, taxes et versements assimilés</td> <td>(</td> <td colspan="3">dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques</td> <td>ZS</td> <td></td> <td>)</td> <td>9Z</td> <td>310</td> <td>6 321</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052</td> <td>YX</td> <td>3 397</td> <td>7 918</td> </tr> <tr> <td rowspan="2">TVA</td> <td colspan="10">Montant de la TVA collectée</td> <td>YY</td> <td>113 295</td> <td>143 326</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations</td> <td>YZ</td> <td>10 304</td> <td>29 946</td> </tr> <tr> <td rowspan="6">DIVERS</td> <td colspan="10">Montant brut des salaires</td> <td>ØZ</td> <td>398 652</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="10">Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition</td> <td>ØS</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="10">Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société</td> <td>ZK</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Numéro de centre de gestion agréé</td> <td>XP</td> <td colspan="5">Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI</td> <td>ZR</td> <td>Non</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice</td> <td>RG</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="10">Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur</td> <td>RH</td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td rowspan="6">RÉGIME DE GROUPE</td> <td colspan="3">Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre</td> <td>JA</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Plus values à 15%</td> <td>JK</td> <td colspan="2">Plus values à 0%</td> <td>JL</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Plus values à 19%</td> <td>JM</td> <td colspan="2">Imputations</td> <td>JC</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Groupe : résultat d'ensemble</td> <td>JD</td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Plus values à 15%</td> <td>JN</td> <td colspan="2">Plus values à 0%</td> <td>JO</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td colspan="2">Plus values à 19%</td> <td>JP</td> <td colspan="2">Imputations</td> <td>JF</td> </tr> <tr> <td colspan="10">Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale</td> <td>JH</td> <td colspan="2">N° SIRET société mère</td> <td>JJ</td> </tr> <tr> <td colspan="10"></td> <td></td> <td colspan="2"></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>																						Exercice N	Exercice N-1	ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	219 425	)	YQ	113 297		Engagements de crédit-bail immobilier										YR			Effets portés à l'escompte et non échus										YS			DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT		2 969	Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		)	XQ	900	12 267	Personnel extérieur à l'entreprise										YU			Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	9 200	2 500	Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV			Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	87 048	176 741	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052										ZJ	97 148	194 477	IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW	3 087	1 597	Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS		)	9Z	310	6 321	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052										YX	3 397	7 918	TVA	Montant de la TVA collectée										YY	113 295	143 326	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	10 304	29 946	DIVERS	Montant brut des salaires										ØZ	398 652		Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition										ØS			Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK			Numéro de centre de gestion agréé			XP	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					ZR	Non	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG			Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur										RH			RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA			Plus values à 15%		JK	Plus values à 0%		JL							Plus values à 19%		JM	Imputations		JC	Groupe : résultat d'ensemble			JD			Plus values à 15%		JN	Plus values à 0%		JO							Plus values à 19%		JP	Imputations		JF	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale										JH	N° SIRET société mère		JJ														
										Exercice N	Exercice N-1																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
ENGAGEMENTS	Engagements de crédit-bail mobilier			(	précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail			J7	219 425	)	YQ	113 297																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Engagements de crédit-bail immobilier										YR																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
	Effets portés à l'escompte et non échus										YS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
DÉTAIL DES POSTES	AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	Sous-traitance										YT		2 969																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
		Locations, charges locatives et de copropriété			(	dont loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois			J8		)	XQ	900	12 267																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
		Personnel extérieur à l'entreprise										YU																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
		Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	9 200	2 500																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
		Retrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
		Autres comptes			(	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			ES		)	ST	87 048	176 741																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau 2052										ZJ	97 148	194 477																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
IMPÔTS ET TAXES	Taxe professionnelle, CFE, CVAE										YW	3 087	1 597																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			(	dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques			ZS		)	9Z	310	6 321																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau 2052										YX	3 397	7 918																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
TVA	Montant de la TVA collectée										YY	113 295	143 326																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
	Montant de la TVA déductible comptabilisée au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	10 304	29 946																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																												
DIVERS	Montant brut des salaires										ØZ	398 652																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition										ØS																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
	Taux d'intérêts le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société										ZK																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
	Numéro de centre de gestion agréé			XP	Filiales et participations : liste au 2059G prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI					ZR	Non																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
	Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
	Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur										RH																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																														
RÉGIME DE GROUPE	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre			JA			Plus values à 15%		JK	Plus values à 0%		JL																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
							Plus values à 19%		JM	Imputations		JC																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Groupe : résultat d'ensemble			JD			Plus values à 15%		JN	Plus values à 0%		JO																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
							Plus values à 19%		JP	Imputations		JF																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																													
	Si vous relevez du régime de l'intégration fiscale : indiquer 1 si société mère ou 2 si société filiale										JH	N° SIRET société mère		JJ																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																																											

12. DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>						Néant ☒
A – DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE (IMMOBILISATIONS)						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés		Valeur d'origine	Valeur nette réévaluée	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements	Valeur résiduelle
1		2	3	4	5	6
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
B – PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 %
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
7	8	9	10			11
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
9						
10						
11						
12						
13	Fraction résiduelle de la provision spéciale réévaluée afférente aux éléments cédés					
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés					
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale					
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement					
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT devenues sans objet...					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant PMVLT					
19	Divers (détails à donner en extension 2)					
TOTAL						
Cadre A : + ou - value nette à court terme		A	B			C
Cadre B : + ou - value nette à long terme (ventilation par taux)						
Cadre C : autres plus-values taxables à 19%						

Autres éléments : divers		Qualification fiscale des PV ou MV réalisées					Plus-values taxables à 19 %
		Court terme	Long terme				
			19 %	15 % ou 12,8 %	0 %		
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

DGFP N° 2059-B-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : A.C. TRANSPORT	Néant					
A – ÉLÉMENTS ASSUJETIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME						
Origine		Montant net des plus-values réalisées	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie					
	sur 3 ans (entreprises IR)					
	sur 10 ans					
	sur une durée différente					
	TOTAL 1					
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
	sur 3 ans au titre de	N-1				
		N-2				
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ^{er} et 1 ^{quater} du CGI) au titre de :	N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
	N-9					
	TOTAL 2					
	B – PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS					
	(Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport)					
	Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement), cochez la case ci-contre	☐	Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés), cochez la case ci-contre		☐	
	Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer	
TOTAL						

14. SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059-C-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise <u>A.C. TRANSPORT</u>		Néant ☒				
Entreprises soumises à l'IS ou à l'IR: Rappel de la plus ou moins value nette de l'exercice relevant du taux de 15 % ou 12,8%						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilière non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis)						
Entreprises soumises à l'IS: Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art.219 la sexies-0)						
I – SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU						
Origine		Moins-values à 12,8%	Imputations sur les PVL de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins values à 12,8 %		
1		2	3	4		
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)		N				
		N-1				
		N-2				
		N-3				
		N-4				
		N-5				
		N-6				
		N-7				
		N-8				
		N-9				
		N-10				
II – SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS						
Origine		Moins-values		Imputation sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter
		à 19% ou 15%	à 19% ou 15% imputables sur le résultat de l'exercice	à 15% ou 19 %		
1		2	3	4	5	6
Moins-values nettes	N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1					
	N-2					
	N-3					
	N-4					
	N-5					
	N-6					
	N-7					
	N-8					
	N-9					
	N-10					

15. **RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME**
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D-SD 2025
 ADAPTÉ POUR LA
 TÉLÉDECLARATION
 PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>		Néant ☒					
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N							
			Sous-compte de la réserve spéciale des plus-values à long-terme				
			taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19%	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2					
Total 1 et 2		3					
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4					
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5					
Total 4 et 5		6					
Montant réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7					
II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS (5ème, 6ème, 7ème alinéas de l'article 39-1-5ème du CGI)							
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année	Montants prélevés sur la réserve		Montant de la réserve à la clôture de l'exercice			
		Donnant lieu à complément d'impôt	ne donnant pas lieu à complément d'impôt				
1	2	3	4	5			

16. DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIF N° 2059-E-SD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

Désignation de l'entreprise : <u>A.C. TRANSPORT</u>		Néant ☐	
Exercice ouvert le: <u>01/01/2024</u> et clos le: <u>31/12/2024</u>		Données en nombre de mois : <u>12</u>	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel :		YP	
dont apprentis		YF	
dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	624 067
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
Total 1		OX	624 067
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	37
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	14 534
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	3 193
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
Total 2		OM	17 764
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Achats		ON	35 806
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	41 922
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	19 421
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	208
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante		OY	
Total 3		OJ	97 356
IV – Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée		Total 1 + Total 2 - Total 3	OG 544 476
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)		SA	544 476
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono-établissement au sens de la CVAE		EV	☐
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY - GZ	du au
Date de cessation		HR	

17. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2058-F-GD 2025
ADAPTÉ POUR LA
TÉLÉDECLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE : <u>A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311</u>				Néant ☐	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	100
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	2	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					
Forme juridique	Dénomination				
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention		Nb de parts ou actions	
Adresse :					

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre	M	Nom de famille	ALI CHEBIRA					
Nom d'usage	CHEBIRA	% de détention	50	Nb de parts ou actions	50			
Naissance :	Date	21/08/1979	N° Département	99	Commune	ANNABA	Pays	FRANCE
Adresse :								
90 RUE HENRI LITOLFF 92270 Bois-Colombes FRANCE								
Titre	M	Nom de famille	BADIS CHABIRA					
Nom d'usage	CHABIRA	% de détention	50	Nb de parts ou actions	50			
Naissance :	Date	05/04/1988	N° Département	99	Commune	ANNABA	Pays	FRANCE
Adresse :								
10 RUE BELLEVILLE - BLOC B10 99 ANNABA ALGÉRIE								

18.

DGFiP N° 2059-G-SD 2025

ADAPTÉ POUR LA

ADAPTE POUR LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR WWW.TELEDEC.FR

[illegible]

RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT

N°2069-RCI-SD

(2025)



N° 15252*11
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Le formulaire récapitulatif des réductions et crédits d'impôt
doit être transmis obligatoirement par voie électronique.

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 ou Année : 2024	
Dénomination de l'entreprise : A.C. TRANSPORT	Néant ☒
SIREN de l'entreprise : SIREN : 812256311	PME au sens communautaire ☐
Régime de l'intégration fiscale (article 223 A du CGI) : la société mère du groupe doit souscrire le formulaire n° 2069-RCI pour chacune des sociétés du groupe y compris sa propre déclaration (article 49 septies Q de l'annexe III au CGI)	
Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre ☐	
Dans ce cas, indiquer la dénomination, adresse et SIREN de la société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés (y compris pour les crédits et réductions d'impôt de la société mère)	
Dénomination, SIREN et adresse	

I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔT NE DONNANT PAS LIEU AU DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES			
Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos (article 220 undecies A du CGI) cf n°2079-VLO-FC-SD			
Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse (article 220 undecies du CGI) cf n°2079-RIP-FC-SD			
Autres créances non reportable et non restituables			
CRÉANCES REPORTABLES			
Réduction d'impôt en faveur du mécénat (article 238 bis du CGI) cf n°2069-M-FC-SD			
	Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen		
	Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris		
Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (Montant total (ligne 1 × 9 %) + (ligne 2 × 9 %) × 10/90 + ligne 3) (article 244 quater C du CGI) cf n°2079-CICE-FC-SD			
		dont montant préfinancé	
	Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
	Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte, des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévues à l'article L 3141-32 du code du travail	2	
	Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Réduction d'impôt collectivités outre-mer (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Créance d'impôt en faveur des investisseurs institutionnels dans le logement locatif intermédiaire (article 81 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022)			
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE			
Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise (article 244 quater M du CGI) cf n°2079-FCE-FC-SD			
Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés (article 220 nonies du CGI) cf n°2079-RS-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques (article 220 sexies du CGI) cf n°2069-CI-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles (article 220 sexies du CGI) cf n°2079-AV-FC-SD			
Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers (article 220 quaterdecies du CGI) cf n°2079-CINT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises de spectacles vivants musicaux ou de variétés (article 220 quindecies du CGI) cf 2079-SV-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (article 220 sexdecies du CGI) cf 2079-RT-FC-SD			
Crédit d'impôt en faveur des PME pour rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire (article 27 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles qui n'utilisent pas de produits phytopharmaceutiques à base de glyphosate (article 140 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (article 151 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021)			
Crédit d'impôt au titre des investissements dans l'industrie verte « C3IV » (article 244 quater I)			
Crédit d'impôt prêt avance mutation à taux zéro « PAM TZ » (article 244 quater T du CGI)			

II – CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Crédits d'impôt afférents aux valeurs mobilières (article 136 du CGI)	
CRÉANCES REPORTABLES	
Crédit d'impôt pour investissement en Corse (article 244 quater E du CGI) cf n°2069-D-SD	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche (article 244 quater B du CGI) cf n°2069-A-SD	
dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses exposées dans des exploitations situées dans les DOM	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "CRC" (article 244 quater B bis du CGI) cf n°2069-A-SD	
CRÉANCES REPORTABLES ET NON RESTITUABLES	
Réduction d'impôt prêt à taux zéro mobilité (article 107 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021) cf. n°2078-G- SD	
CRÉANCES NON REPORTABLES ET RESTITUABLES AU TITRE DE L'EXERCICE OU DE L'ANNÉE	
Crédit d'impôt famille (article 244 quater F du CGI) cf n°2069-FA-SD	
Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique (article 244 quater L du CGI) cf n°2079-BIO-SD	
Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques (article 220 octies du CGI) cf 2079-DIS-SD	
Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art (article 244 quater O du CGI) cf n°2079-ART-SD	
Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo (article 220 terdecies du CGI) cf n°2079-VIDEO-SD	
Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales (article 220 septdecies du CGI)	
Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique (article 244 quater U du CGI) cf 2078-B-SD	
Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé (article 244 quater V du CGI) cf n°2078-F-SD	
Crédit d'impôt en faveur du remplacement temporaire de l'exploitant agricole (article 200 undecies du CGI) cf n°2079-RTA-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur productif (article 244 quater W du CGI) cf n°2079-CIOP-SD	
Crédit d'impôt pour investissements outre-mer dans le secteur du logement social (article 244 quater X du CGI) cf n°2079-CIOL-SD	
PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS :	

III - CAS PARTICULIERS	
CRÉDITS D'IMPÔTS EN CAS DE CESSATION AU TITRE DE L'ANNÉE N	
CRÉDITS D'IMPÔTS AU TITRE DE L'ANNÉE CIVILE N-1, EN CAS D'EXERCICE DE PLUS DE 12 MOIS	

DÉCLARATION DES LOYERS PROFESSIONNELS
DECLOYER - déclaration des loyers professionnels (SAINT-OUEN-SUR-SEINE)
Mise à jour permanente des valeurs locatives

Entreprise déclarante

A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311

Année de déclaration

Déclaration des loyers prévus pour l'année : 2025

Local

Référence du local	9307007438374941B1202569		
Invariant du local	930700743837		
Adresse du local	Lot 1437 - Bâtiment A, étage 03, entrée 01 0009 AV MICHELET 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE		
Précisions sur l'adresse			
Propriétaire du local	SYMPHONIAL	5499	
SIREN du propriétaire du local	303214563		
Mode d'occupation du local	Locataire		
Montant du loyer annuel du local			0
Date de fin d'occupation du local (laisser vide si non applicable)			

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(art 219 I b du CGI, article 46 quater -0ZZ bis A de l'annexe III)

CALC219BF4

Identification de la société

Désignation de la société

A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311

Adresse du siège social si différente

I. Résultats de l'exercice	
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun	
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs 23 051
b	Dont plus-value nette à court terme
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice 23 051
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme	
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice
II. Bénéfices soumis au taux réduit	
g	Montant maximum exigible au taux réduit : 42500 € x durée de l'exercice en mois /12 23 051
h	Dont plus-value nette à court terme imposable
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies -1
Total lignes h à k	
l	III. Bénéfices soumis au taux normal (a-c-h-i)
m	IV. Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d-j-k)

COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTÉE DES ENTREPRISES

Déclaration de la valeur ajoutée et des effectifs salariés

[illegible]

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
(documents 2065 et 2065-Bis)

N° 2065-SD

2025

cerfa

N° 11084*26
ADAPTÉ À LA
TÉLÉDECLARATION
PAR TELEDEC.FR

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☒
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					☐
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					☐
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société			Adresse du principal établissement		
A.C. TRANSPORT - SIREN : 812256311			**** LIASSE FISCALE TÉLÉDECLARÉE ****		
Adresse du siège social			Ancienne adresse en cas de changement		
CHEZ MONSIEUR CHEBIRA 90 RUE HENRI LITOLFF 92270 BOIS-COLOMBES FRANCE					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐		
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION					
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	0	Déficit	0	
	L'entreprise ne bénéficie pas du taux réduit à 15%	☐	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
	Bénéfice imposable à 15%	0			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (238 quinquies)			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies -0 A ☐	Zone de restructuration de la défense art.44 terdecies ☐			
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quinquies A ☐	Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐			
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies ☐	Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art 44 octies A ☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies ☐	Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies ☐			
Bénéfice ou déficit exonéré			Plus values exonérées relevant du taux de 15%		
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer					
dans le secteur productif, art 244 quater W (cocher la case) ☐					
D IMPUTATIONS					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché... un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		Oui	Si oui, indication du logiciel utilisée		PENNYLANE
COMPTABLE, CONSEIL ET/OU CGA		Visa : CGA	☐	Viseur conventionné	☐
Comptable : ☐ Salarié ?					
SOCIETE FRANCILIENNE D AUDIT ET CONSEIL 9 RUE RAVERDIS 92230 GENNEVILLIERS FRANCE					
Examen de conformité fiscale (ECF)		☐	Nom du prestataire ECF		

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

ADAPTÉ À LA
TÉLÉDÉCLARATION
PAR TELEDEC.FR

						Si déposé néant, cochez la case : ☐			
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET DES PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions:		payées par la société elle-même				a			
		payées par un établissement chargé du service des titres				b			
Montant des distrib. correspdt à des rémunérations ou à des avantages dt la sté ne désigne pas les bénéficiaires:						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts						d			
Montant des autres distributions:						e			
						f			
						g			
						h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 %						i			
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%						j			
Montant des revenus répartis						Total (a à h)			
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants		Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées					
				à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
M ALI CHEBIRA 90 RUE HENRI LITOLFF 92270 Bois-Colombes FRANCE		50							
M BADIS CHABIRA 10 RUE BELLEVILLE - BLOC B10 99 ANNABA FRANCE		50							
I DIVERS									
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)									
* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations		Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)				398 652			
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages							
		MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %				
		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice							
		MVLT imputée sur les PVL de l'exercice							
		MVLT réalisée au cours de l'exercice							
		MVLT restant à reporter							
K OBLIGATION DÉCLARATIVE DES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons mentionnés sur les reçus fiscaux et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus délivrés									

CS:
11/12/25

Ali

CA